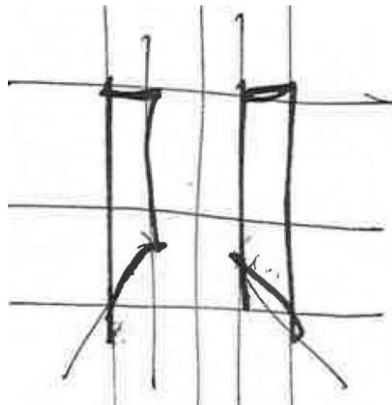




**Rénovation et extension de la salle du lac à Vernoux en Vivarais**



## PRESENTATION DU PROJET

### PERCEPTION DES ENJEUX ARCHITECTURAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Le site du lac aux ramiers, est un site naturel exceptionnel, à proximité immédiate du centre de

Vernoux. Le lac est une étendue d'eau artificielle, classée niveau 2. Privé à l'origine, le lac appartient désormais à la commune qui souhaite gérer le développement de ses abords. La « salle du lac aux ramiers » est un bâtiment construit en 1990, en bois, à l'esthétique typée des années 80. Le bâtiment et son environnement sont actuellement appréciés des utilisateurs. Son implantation, au bord du lac, est un de ses atouts principaux.

Sa structure, en bois lamellé-collé, a par sa simplicité et sa « présence » forte, généré l'aspect actuel de la salle, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le présent projet de réhabilitation se propose de réaménager la salle, en améliorant ses capacités d'accueil, son fonctionnement et son rapport au site.

Le projet, de conception « passive » est prévu labellisé EnerPHit et outrepassera la réglementation en vigueur de la RT 2012, grâce à :

Isolation extérieure renforcée (suppression des ponts thermiques)

VMC double flux haute performance, associé à une pompe à chaleur air-eau

Menuiseries bois triple vitrage

Etanchéité à l'air performante et soignée

Eclairage naturel privilégié

Conception bioclimatique



### LE PROJET, EXTERIEURS. NOTICE PAYSAGERE

#### 1- Rapport au site

Le bâtiment actuel est implanté Nord-sud, dans le prolongement et à l'alignement de l'accès au lac.

L'accès piéton depuis le parking est, quant à lui, situé dans le prolongement de l'allée bordée d'arbres qui longe le lac, via un grand escalier de béton existant.

Le projet, objet de la présente demande de permis de construire, propose :

- De maintenir l'accès principal en façade sud. L'intérêt est la proximité du parking principal, le maintien de l'accès handicapé ainsi que la possibilité d'utiliser l'espace extérieur de la salle côté

Sud, à l'abri du vent (implantation possible de barnums) . L'entrée, traitée en creux, est abritée.

(Hors opération, le réaménagement définitif de cette placette, sols, accès est prévu lors d'une phase ultérieure.)

- D'ouvrir la salle largement et pleinement sur le lac, via une façade Est entièrement vitrée. La terrasse extérieure de plain-pied avec le projet, reprend et renforce l'alignement initial, s'ouvre sur le lac qu'elle domine légèrement.

La terrasse est limitée latéralement par deux avancées situées dans le prolongement de la charpente existante. Coté lac un muret bas forme une assise et limite cet espace. Au sol, le matériau fait écho à la terrasse du ponton qui lui fait face. Ouverte magnifiquement sur le site la terrasse se retrouve donc « privatisée » tout en assumant son statut d'espace public et en valorisant son rapport au lac.

- En façade nord un bloc sanitaire accessible est aménagé, en remplacement de celui existant.

- Sur l'angle Nord Est un bureau d'accueil polyvalent est prévu.

A noter, une réflexion et une intervention ultérieure sont prévues afin d'aménager le site dans son ensemble et d'encore améliorer le rapport du projet à son environnement, notamment en retravaillant les accès.

- Accès depuis parking côté sud

- Accès depuis avenue Mirabel Chambaud

- Aménagement des abords et des cheminements

## 2- Façades, fenêtres et toiture

Du projet initial, seules sont conservées la charpente et la toiture. Le pyramidion est prévu refait à l'identique. Il est un des symboles de la salle.

La couleur du revêtement de toiture bac acier est gris.

Les surfaces attenantes reçoivent une étanchéité multicouche de teinte verte.

Les façades sont revêtues par un bardage bois pré-grisées. Les ensembles en retrait sont légèrement plus sombres.

Les fenêtres triple vitrage sont en bois

Les portes de service sont de la couleur du bardage.

## 3- Traitement des façades

- Façade Sud. Il s'agit d'une des deux façades principales. L'escalier d'accès actuel est restauré (reprises partielles par mortier de résine des quelques marches abimées).

L'entrée en creux est abritée sous l'auvent qui amène aussi à la terrasse. Le grand espace vitré ouvre sur le hall.

- Façade Est. Deuxième façade principale. Prise entre les deux avancées qui prolongent la charpente lamellécollé la façade entièrement vitrée s'ouvre sur le lac, via la terrasse extérieure.

- Façade Nord, coté parc. Accès au bureau et au sanitaire public. Un point d'eau est aménagé.

- Façade Ouest. Coté talus, la salle est vitrée entièrement.

## 4-Eclairage et signalétique

Il n'est pas prévu de signalétique extérieure et intérieure.

Afin de limiter la pollution lumineuse nocturne, l'éclairage proposé est minimal, dans le respect des normes. Il comprend essentiellement

- Marquage de la porte d'entrée principale

- Eclairage des auvents en direction du sol

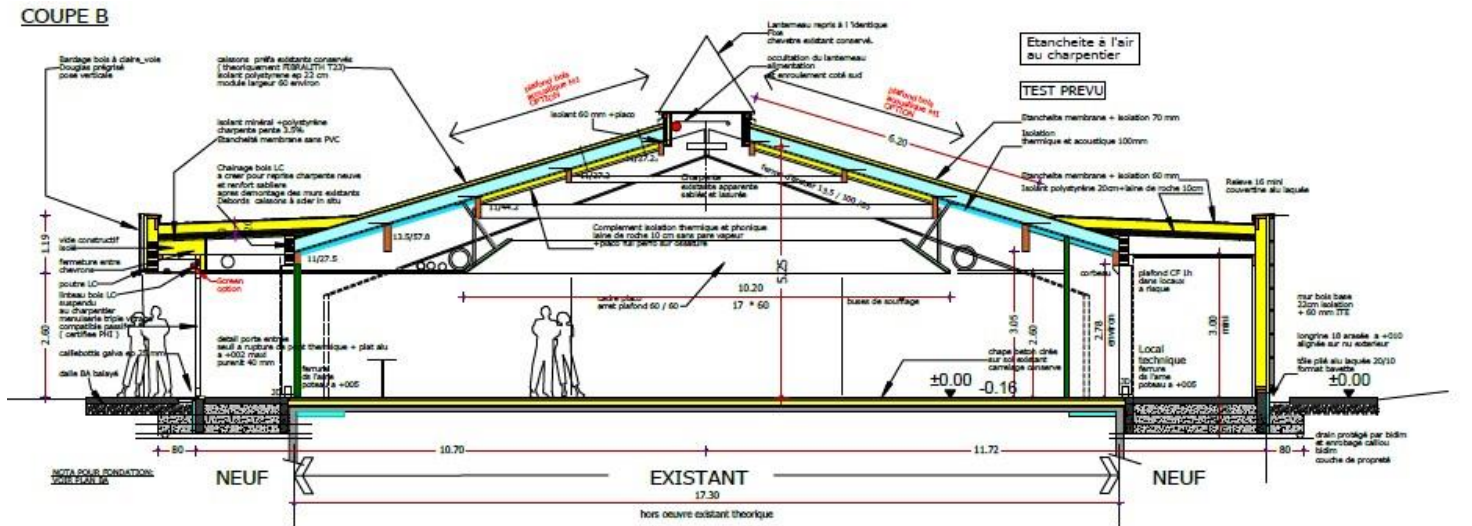
- Eclairage public. Sans objet, présent sur le site et conservé à l'identique.

## LE PROJET, INTERIEURS

### 1- Présentation générale du projet

La charpente et la toiture d'origine et donc le volume original sont préservés. Sur les côtés, façades

Sud, Ouest et Nord des extensions sont construites qui abritent les fonctions de service du projet, dégageant ainsi complètement le volume initial. Ces extensions ont une hauteur limitée, inférieures à 4.00 m. Il n'est pas prévu de garde-corps en toiture, mais des crochets de sécurité ainsi que des accroches échelle.



## 2- Le projet, pièce par pièce

**Le perron :** il est rendu accessible PMR par un raccordement provisoire d'enrobé, reliant la rampe d'accès extérieure aux paliers béton aménagés face à chaque accès. Le sol de la salle est situé +/- à 20 cm au-dessus du niveau moyen extérieur,

**L'accueil.** Le hall d'accueil dessert la grande salle. A droite de l'entrée un espace de rangement/vestiaire

**Le bar.** Le bar est prévu en relation directe avec la salle et la cuisine. Il est accessible PMR. Il est équipé d'un évier double en inox, ainsi qu'un espace de rangement filant au sol.

**La cuisine.** Elle est prévue uniquement en réchauffage. Elle est équipée d'une chambre froide. Un accès traiteur indépendant est prévu.

**Rangement.** Un rangement est prévu pour le stockage des chariots (chaises et tables). Un local ménage attenant est prévu.

**Loge.** Un petit espace équipé de sanitaires, miroir est prévu, donnant ds la « petite salle »

**Sanitaires.** Les sanitaires sont mixtes. Ils ouvrent sur un couloir, évitant un accès direct sur la grande salle. Ils sont équipés de cloisons préfabriquées sur pieds. Un espace « bébé » est aménagé à l'entrée. L'accès aux urinoirs est séparé et muni d'une porte saloon

**Local technique.** La centrale d'air double-flux est positionnée dans le volume chauffé. Ses finitions sont minimales.

**Le Bureau.** Espace polyvalent, il est accessible depuis la salle comme depuis l'extérieur.

## 3- La salle

La salle est composée de deux volumes attenants distincts. La « grande salle » reprend le volume original en mettant en valeur la charpente existante. L'arrière salle vient prolonger la grande.

La grande salle. D'une surface d'environ 220 m2 elle est entièrement vitré à l'Est sur le lac. L'acoustique est assurée par un plafond suspendu, ainsi que par un revêtement en placo perforé habillant la sous-face de la toiture existante. En son centre, le lanterneau pyramidal apporte un plus de lumière naturelle.

Le sol est de béton ciré.

L'arrière salle jouxte la grande. Son plafond est un solivage bois apparent, ce qui augmente son volume. Elle s'ouvre largement côté Ouest sur le talus existante.

Les occultations (tentures M1) sont prévues, en façade Est et en séparation arrière salle et salle principale. Le lanterneau pyramidal est équipé d'un store horizontal intérieur L'écran. Son emplacement est prévu.

La séparation. La mise en place d'un rideau de séparation entre l'arrière salle et la grande salle est prévue.

En configuration banquet, avec le mobilier actuel, la capacité d'accueil des deux salles regroupées est estimée à 240 personnes assises environ. L'aménagement de la salle en mode banquet ménage des allées de circulations de 140 minimum ainsi que des espaces de retournement.

L'effectif de la salle, de type L + N est fixé à 295 personnes +15 personnes en personnel Catégorie 3

